

## COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

Le vendredi 1er octobre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
96	36+16	52
Quorum		49
Total des voix (P56 +R16)		72
Majorité absolue		37

### ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- M. **Guy ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
- Mme. **Marie-Laurence ANZALONE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- M. **Jean-Marc BALDI**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Mme **Marylène BONFILLON**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
- MM. **Roland CARLIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Claude CHEILAN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
- Serge CURNIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Benoit DUFAY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Louis-Pierre FABRE**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- David FOURNIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Olivier FREGEAC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme. **Sylvie GREGOIRE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- MM. **René JAUFFRET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
- Jacques NATTA**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
- Gérard PAUL**, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
- Yves PICARDA**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Jean-Luc PERIN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- François PREVOST**, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Jean-Louis ROBERT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
- André ROUSSET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Jean-Pierre SERRUS**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Patrick ROUILLES**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Jean-Pierre TEMPLIER**, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
- Fabrice MARTINEZ-TOCABENS**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Pierre-Yves VADOT**, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
- Yves WIGT**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

5 représentants des départements disposant de 5 voix chacun :

- M. **Jacky GERARD**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- Mmes. **Elisabeth JACQUES**, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- Marion MAGNAN**, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- M. **Christian MOUNIER**, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme. **Noëlle TRINQUIER**, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- M.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Thomas ARCAMONE**, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Sabrina LAMBERT**, déléguée de Châteaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :16 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
- Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER
- Gérard DAUDET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- Philippe GINOUX**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
- Philippe IZOARD**, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
- Olivier LEDEY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUL
- Juan MORENO**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Jacques NATTA
- Franck PERARD**, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER
- Roger PELLENC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jean-Pierre SERRUS
- Michel PARTAGE**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** **Isabelle PORTEFAIX**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
- MM.** **Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par René JAUFFRET
- Gérard JUSTINESY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET
- Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Marie-Laurence ANZALONE
- Rémy ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL
- Mme.** **Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- Mme** **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
- M.** **Gilles BRIERE**, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme.** **Frédéric COUTAZ**, SMAVD
- MM.** **Odilon DESMOULINS**, SMAVD
- Christian DODDOLI**, SMAVD
- Christian PAPUT**, Commune de Tallard
- Julien GOBERT**, SMAVD
- Bertrand JACOPIN**, SMAVD
- Olivier NALBONE**, Région Sud

Délibération N° 2021-54  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

### *Gestion écologique – Gestion de la roselière des gravières du Puy : restauration de la vanne martellière*

Les gravières du Puy Sainte Réparade ont bénéficié d'un important programme de réhabilitation mise en œuvre par le SMAVD en 2017/2018.

La dernière gravière (gravière 6) du chapelet de plan d'eau est la plus intéressante d'un point de vue écologique. Elle accueille une vaste roselière inondée abritant un cortège d'espèce remarquable (Rousserole turdoïde, Blongios nain, Rémiz penduline, Sarcelle d'été...)

Une gestion fine des niveaux d'eau est recherchée afin d'améliorer l'état de conservation de la roselière et favoriser la reproduction des espèces paludicoles (Rousserole turdoïde, Blongios...). Une exondation de la roselière en fin d'été permet de minéraliser la matière organique et évite son atterrissement trop rapide alors que des niveaux d'eau haut en été sont le garant d'une bonne reproduction. Une vanne martellière déversante a ainsi été installée en 2018 à l'aval afin de contrôler le niveau d'eau amont. Parallèlement, des palissades observatoires ont été installées afin de garantir la quiétude des lieux.

Lors de la crue de 2019, les ancrages de la vanne ont été fortement sollicités par érosion entraînant son contournement par les eaux et la vidange de la gravière. Cet assèchement est aujourd'hui très préjudiciable pour la biodiversité de la gravière. Il est proposé de réparer et renforcer cette vanne afin de retrouver des conditions de niveau d'eau compatible aux exigences des espèces.

Ces travaux de génie civil visent à agrandir et conforter les ancrages en berges et créer une surverse renforcée au déversement en cas de crue.

Le budget estimatif des travaux est de l'ordre de 10 500 € HT €.

Les partenaires financiers potentiels pour ces travaux sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le SMAVD assumant une part d'autofinancement.

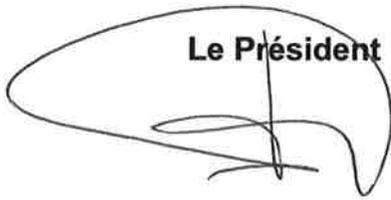
Le plan de financement proposé, sous réserve de l'accord des partenaires, est le suivant :

- AERMC : 30 %
- CD13 : 30 %
- SMAVD : 40 %

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

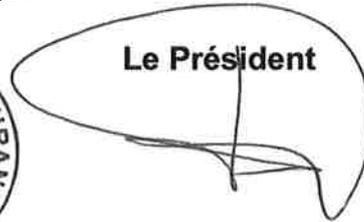
- APPROUVE le projet de restauration de la vanne de la Martellière et les travaux consécutifs ;
- AUTORISE le Président à solliciter le financement tel que susmentionné et à signer toutes les pièces à intervenir dans ce cadre.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 11 OCT. 2021**

**Le Président**  


**Yves WIGT**



**Le Président**  


**Yves WIGT**



## **PRESENTATION DES TRAVAUX DE REPARATION DE LA VANNE MARTELIERE GRAVIERE 6 – LE PUY SAINTE REPARADE**

### **CONTEXTE ET OBJECTIF**

---

La gravière 6 est la gravière la plus intéressante d'un point de vue écologique du chapelet de plan d'eau des gravières du Puy. Elle accueille un effet une vaste roselière inondée abritant un cortège d'espèce remarquable (Rousserole turdoïde, Blongios nain, Rémiz penduline, Sarcelle d'été...)

Dans le cadre de la gestion écologique de cette gravière (exondation de la roselière en fin d'été pour minéraliser la matière organique et éviter son atterrissement trop rapide), une gestion fine des niveaux d'eau est nécessaire afin d'améliorer l'état de conservation de la roselière et favoriser la reproduction des espèces paludicoles (Rousserole turdoïde, Blongios...). Une vanne martellière déversante a été installée en 2018 à l'aval afin de contrôler le niveau d'eau amont. Parallèlement, des palissades observatoires ont été installées afin de garantir la quiétude des lieux.

Lors de la crue de 2019, les ancrages de la vanne ont été fortement sollicités par érosion entraînant son contournement par les eaux et la vidange de la gravière. Cet assèchement est aujourd'hui très préjudiciable pour la biodiversité de la gravière. Il est proposé de réparer et renforcer cette vanne afin de retrouver des conditions de niveau d'eau compatible aux exigences des espèces.

- Localisation de la vanne martellière (en rouge)



- Gestion des niveaux d'eau :

- Ouverture progressive de la vanne martellière :
  - o 15 août : -50 cm
  - o 1er septembre : -100 cm (niveau bas)
- Fermeture progressive de la vanne martellière :
  - o 15 octobre : -50 cm
  - o 1er novembre : 0 cm (niveau haut)

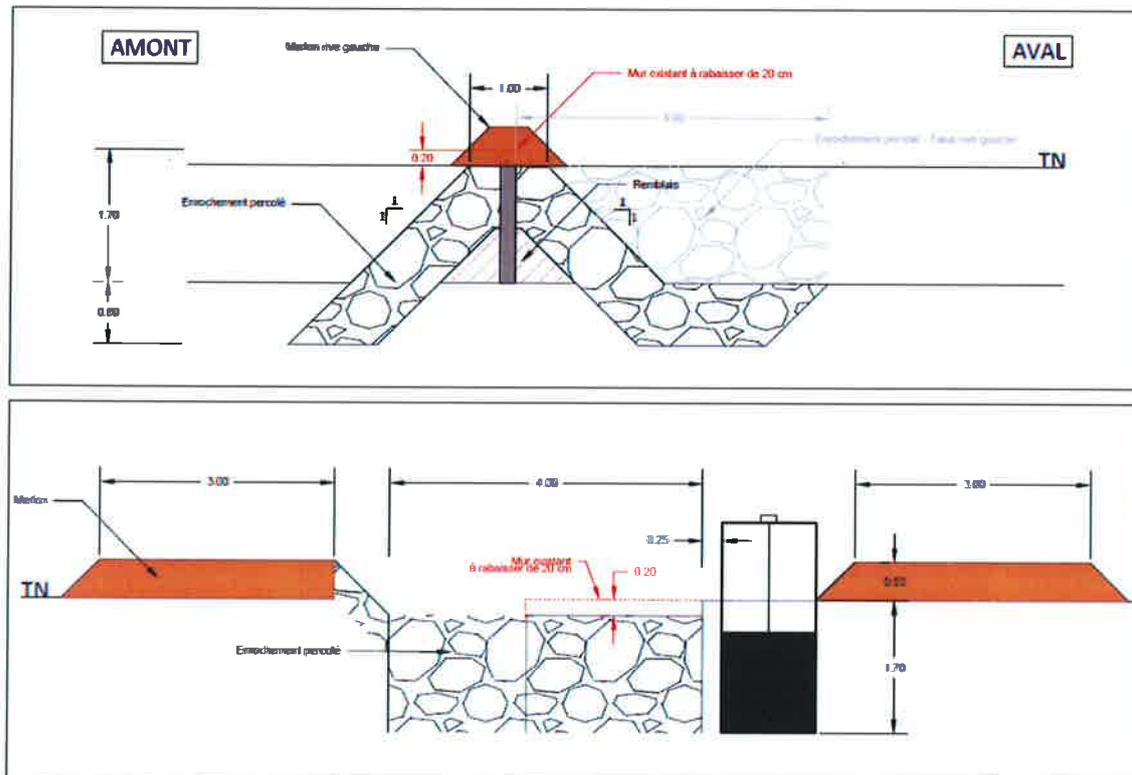


- **Vanne juste après travaux (la berge gauche a ensuite été érodée et l'eau contourne désormais l'ouvrage engendrant la vidange de la gravière)**



## REPARATIONS PREVUES

- Agrandissement et confortement des ancrages en berges
- Abaissement du mur pour créer un déversement préférentiel renforcé en cas de surverse



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

AERMC :	50 %	5 250 €HT
CD13 :	30%	3 150 €HT
SMAVD :	20 %	2 100 €HT

**TOTAL :** **10 500 €HT**